

# PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU BUREAU DE L'UNITÉ D'INTÉGRITÉ DE L'ATHLÉTISME

## DESCRIPTION DU POSTE

### Fonction

L'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA) a pour rôle de protéger l'intégrité de l'Athlétisme. Pour ce faire, elle met en œuvre des actions éducatives et des contrôles. Elle diligente des enquêtes et engage des poursuites en cas de violation des règles antidopage et autres manquements à l'intégrité dans le cadre des Règles et des Règlements de World Athletics, y compris le Code de conduite en matière d'intégrité et les règles découlant du *Code mondial antidopage*.

L'UIA fonctionne indépendamment de World Athletics, conformément aux Statuts de World Athletics. Le Bureau de l'UIA est chargé de piloter l'UIA et est responsable de l'approbation et de la révision de la stratégie, du plan annuel, des politiques et des procédures de l'UIA, ainsi que de l'approbation de son budget (sous réserve du financement alloué par le Bureau exécutif de World Athletics). Le Bureau de l'UIA contrôle les résultats d'ensemble de l'Unité, y compris la nomination du directeur de l'Unité et le suivi de ses performances dans l'exécution de la stratégie convenue et du plan annuel. Le Bureau de l'UIA a le devoir d'agir indépendamment des organes de World Athletics, mais il est tenu de faire rapport au Congrès de World Athletics chaque année et à chaque réunion du Conseil de World Athletics, ainsi que sur demande. Vous trouverez de plus amples informations sur l'UIA et ses activités dans le document *Rapport annuel et Comptes* de World Athletics disponible [en cliquant ici](#).

Le président du Bureau de l'UIA devra posséder une grande expérience de la gouvernance, de préférence dans le domaine de l'intégrité sportive. Le président dirigera le Bureau de l'UIA et, mission essentielle en matière de gouvernance, il assurera la supervision du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme. Le président devra jouer un rôle important dans le maintien et l'amélioration de l'image et de la réputation de l'UIA au sein de la communauté internationale, notamment en développant des partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes, les partenaires internationaux et les médias.

Le mandat du président indépendant est d'environ quatre ans, d'août 2023 à 2027.

### Composition

Composition du Bureau de l'Unité d'intégrité :

- un (1) président indépendant ;
- quatre (4) membres indépendants ;
- un (1) membre du Conseil de World Athletics désigné par le Conseil (sans droit de vote) ;
- le directeur de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (sans droit de vote).

### Compétences

Le président indépendant doit avoir les qualifications suivantes :

- expérience significative en matière de gouvernance ;

- intégrité irréprochable ;
- expérience dans la lutte antidopage et/ou dans le domaine de l'intégrité dans le sport ;
- capacité à comprendre les enjeux, à avoir une vue d'ensemble, à développer des partenariats stratégiques dans le milieu du sport et à un niveau international ;
- expérience professionnelle solide et crédibilité en termes d'expérience professionnelle, de réalisations et de réputation aux yeux de la communauté internationale ;
- personne influente, efficace, sachant communiquer avec autrui dans un contexte multiculturel.

### Responsabilités

Le président indépendant sera investi au minimum des responsabilités suivantes :

- protéger l'intégrité de l'Athlétisme et de World Athletics, en agissant, à tout moment, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'UIA ;
- s'assurer que le Bureau de l'UIA prenne des décisions pondérées et objectives dans le cadre des missions et des fonctions qui lui sont assignées, notamment :
  - approuver et examiner un plan stratégique pour l'UIA et de contrôler régulièrement les progrès réalisés au regard de ce plan stratégique ;
  - identifier et gérer les risques concernant l'Unité ;
  - approuver et examiner un plan et un budget annuels et surveiller les progrès réalisés au regard desdits plan et budget annuels ;
  - nommer le directeur de l'Unité et contrôler le suivi de son travail ;
  - approuver les décisions du directeur de l'Unité :
    - s'il existe un cas de Violation en lien ou non avec le dopage et non lié à des analyses qui doit être entendu, tel que prévu par les Règles ;
    - si World Athletics fait appel des décisions du Tribunal disciplinaire devant le TAS ;
    - si World Athletics participe à tout appel ou toute autre procédure devant le TAS ou devant toute autre instance auprès de laquelle World Athletics n'est pas partie.
  - assurer le suivi des performances globales de l'Unité ;
  - faire rapport aux Fédérations membres de World Athletics chaque année et à chaque réunion du Conseil de World Athletics, ainsi que sur demande.
- représenter et défendre l'UIA au plus haut niveau auprès de toutes les parties prenantes clés, des partenaires internationaux et des médias.

Plus d'informations sur l'UIA et le Bureau de l'UIA sont disponibles dans les [Règles de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme](#).

### Nomination

Le Congrès de World Athletics désignera le président indépendant sur la recommandation du Panel de nomination au Bureau de l'Unité d'intégrité. La liste des membres composant le Panel peut être consultée [en cliquant ici](#)<sup>1</sup>. Ce Panel fonctionne séparément et indépendamment de World Athletics. Il est responsable de la sélection, du recrutement, de l'évaluation de personnes puis il formule des recommandations quant aux personnes qu'il considère les plus aptes à occuper les postes disponibles.

---

<sup>1</sup> Au titre de l'article 74.2(a) des Statuts, si le président en poste au sein du Bureau de l'UIA sollicite le renouvellement de son mandat, il ne peut pas siéger au Panel de nomination au Bureau de l'Unité d'intégrité (PNBUA). Le Bureau de l'UIA peut donc décider qu'un autre de ses membres indépendants qui n'est pas candidat au renouvellement de son mandat siège au PNBUA. Ceci dit, si tous les membres indépendants demandent le renouvellement de leur mandat, c'est le membre du Conseil en poste au sein du Bureau de l'UIA qui siègera au PNBUA.

Lors de la sélection des candidats recommandés, le Panel doit identifier les compétences, l'expertise et l'expérience qui sont requises au sein du Bureau de l'UIA. Par ailleurs, les candidats doivent répondre à des critères tels que définis dans les Statuts de World Athletics :

- chaque membre doit avoir de l'expérience en matière de gouvernance ; et
- les membres doivent, dans leur ensemble, posséder une grande expérience et des compétences substantielles en matière de lutte antidopage, de droit et autres questions d'intégrité.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans ou plus. Ils ne peuvent être des membres du personnel et ne doivent pas être inéligibles.

Les candidats doivent avoir une maîtrise courante de l'anglais à l'écrit comme à l'oral. La capacité à s'exprimer en français ou en espagnol est un atout mais n'est pas impérative.

Pour occuper le poste de membre indépendant, un candidat ne peut être membre d'une Commission, d'un Groupe de travail ou de tout autre organe de World Athletics ni occuper une autre fonction au sein de l'organisation.

### **Mandat**

Le mandat du président indépendant approuvé par le Congrès sera d'environ quatre ans, commençant à la première réunion du Conseil de World Athletics suivant la réunion du Congrès 2023 de World Athletics et prenant fin à la première réunion du Conseil de World Athletics suivant le Congrès 2027 de World Athletics. Le président du Bureau de l'Unité d'intégrité peut être reconduit dans ses fonctions pour des mandats successifs de façon non limitative.

### **Administration**

Le Bureau de l'UIA se réunit environ quatre fois par an (deux fois en personne) et tient ponctuellement des réunions *ad hoc*. Entre les réunions, les consultations et les décisions peuvent être prises par vidéoconférence ou par courrier électronique.

### **Rémunération**

Les honoraires versés au président du Bureau de l'UIA sont les suivants :

- 35 000 USD par an ;
- une indemnité journalière de 150 USD pour les déplacements et la participation aux réunions de l'UIA en présentiel

En outre, les frais de déplacement, d'hébergement et autres dépenses raisonnables encourues dans le cadre de la fonction seront remboursés conformément à la politique de World Athletics.

### **Vérification d'éligibilité**

La nomination de toute personne au poste de président du Bureau de l'UIA est soumise à la condition de son Éligibilité (tel que défini dans les Statuts de World Athletics), y compris à la condition de satisfaire à une Vérification d'éligibilité par le Panel de vérification, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité de World Athletics.

### **Comment postuler**

Les candidatures sont à transmettre à l'adresse électronique [panel-candidates@worldathletics.org](mailto:panel-candidates@worldathletics.org). Le dossier de candidature au poste de président doit comprendre les éléments suivants :

- un **curriculum vitae** complet ;
- une lettre détaillant les raisons de la candidature, les compétences et l'expérience du candidat, ainsi que ses aptitudes (au regard des critères décrits ci-dessus) ;

- **les coordonnées personnelles** du candidat : l'adresse (professionnelle et privée), les numéros de téléphone (y compris le téléphone portable) et l'adresse électronique personnelle ;
- **références** : coordonnées complètes de trois personnes de référence. Ces personnes de référence ne seront contactées qu'après consultation préalable avec le candidat. Il incombe au candidat de s'assurer que ces personnes sont disposées à fournir des informations au membre de l'équipe de recrutement qui prendra contact avec elles, le cas échéant.

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le **10 mai 2023 (à 18 h, heure d'été d'Europe centrale)**.

World Athletics accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.